L'ASEAN depuis 1967
Entre opportunités du développement et risques de la dislocation

L'ASEAN, Association des Nations du Sud-Est asiatique, *fondée en 1967, est issue d'une double volonté : apaiser les conflits inhérents aux premières années de l'Indépendance entre la Fédération de Malaisie et l'Indonésie et esquisser un nouvel ensemble régional pour exister sur le plan international.*

I. L'ASEAN fédère à l'origine des pays qui optent pour l'économie libérale et l'ouverture commerciale.

I.1. L'ASEAN est fille du contexte géopolitique issu de la guerre froide et de la décolonisation.

Dans cette région du monde, grand carrefour de civilisations (civilisations indigènes, monde indianisé, monde sinisé, monde musulman) la dynamique géopolitique engendre rencontres et affrontements. C'est ce qui explique qu'après les indépendances recouvrées, aucun regroupement régional n'ait réussi à s'imposer.
En 1961, le projet d'Association du Sud-Est asiatique centré sur la Thaïlande, la Malaisie et les Philippines échoue sur la crise de la « Grande Malaisie ». En 1963, le projet « Maphilindo » (Malaisie, Philippines, Indonésie) échoue pour les mêmes raisons.
La déclaration de Bangkok du 8 août 1967 est l'acte fondateur de l'ASEAN, qui rassemble la Thaïlande, la Malaisie, Singapour, l'Indonésie et les Philippines. Ce premier ensemble est rejoint par le sultanat pétrolier de Bruneï en 1984, par le Viêt-nam en 1995, le Laos et la Birmanie en 1997 et le Cambodge en 1999. Le secrétariat central est établi à Djakarta. Son travail est complété par les réunions annuelles des ministres des Affaires étrangères ainsi que ceux des Finances et de l'Économie des pays concernés.
Cette création répondait à l'origine à une double nécessité :
— favoriser la coopération économique entre les divers états-membres afin de peser dans l'économie mondiale ;
— tenter de mettre la région en marge de l'affrontement des grandes puissances.

I.2. L'ASEAN est un nouvel ensemble régional qui entend se comparer aux autres entités nationales ou continentales.

L'ASEAN est située entre des géants démographiques et économiques. La Chine compte près de 1 300 millions de ressortissants, l'Inde plus de 1 000 million. Les États-Unis, seule hyper-puissance du monde contemporain, « contiennent » la zone, tandis que le Japon fait figure de seconde puissance économique du globe. Au loin, l'Europe a montré la voie de la réconciliation et de l'expansion. C'est avec ces trois ensembles d'ailleurs que l'ASEAN fait la plus grande partie de son commerce extérieur. L'Association rassemble plus de 400 millions d'habitants, un peu moins que l'Union européenne à quinze. Pourtant son

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 4 pages.

Histégé

Fiche de connaissances

L'ASEAN depuis 1967

produit régional brut est 20 fois moins considérable. Ce qui rappelle qu'il s'agit de pays émergents, donc encore fragiles.

I.3. L'Asie du Sud-Est associe des pays continentaux et des puissances maritimes, enjeux stratégiques de premier ordre.

L'importance stratégique de l'Asie du Sud-Est est tout à la fois unique, exemplaire et exceptionnelle. En effet, aucune autre région du monde ne concentre autant de détroits, chenaux ou passages qui assurent les communications entre l'océan Indien et l'océan Pacifique et les liaisons entre les trois pôles de l'économie mondiale, Japon, États-Unis, Europe. Trois aspects de cette vaste question géostratégique dominent : le contrôle de détroits, les litiges de souveraineté en mer de Chine du Sud et la piraterie maritime.
La question des détroits se situe à deux niveaux ; seuls les détroits de Singapour et de Malacca sont internationaux. Tous les autres relèvent des juridictions indonésiennes ou philippines, ce qui inquiète les grands usagers, et plus particulièrement les États-Unis et pose la vaste question de la liberté de passage dans une région-charnière.
Le problème des frontières maritimes en mer de Chine du Sud est plus complexe encore. Il concerne les deux Chine, les membres de l'ASEAN et le Japon. Les ambitions chinoises sont floues mais de grande ampleur. La « Loi sur les eaux territoriales » publiée par Pékin en 1992 revendique le contrôle, même par la force, des îles Paracels, des îles Spratleys et de leurs eaux adjacentes, tandis qu'à la même date, la « Déclaration de l'ASEAN sur la mer de Chine du Sud » insiste sur la nécessité de règlement des litiges de façon pacifique sans violence.
Actuellement, aucun des protagonistes ne dispose de moyens de projection militaire pour s'imposer. Pour autant, la rivalité sur les zones de pêche, les nouveaux enjeux sur l'exploitation des hydrocarbures *off shore* et les revendications de la Chine sur ces régions juridiquement contestées pourraient devenir une cause de conflit majeur.
Bien que géographiquement plus éloigné, à plusieurs milliers de kilomètres de la zone, le Japon est concerné de façon vitale. 75 % de ses importations de pétrole transitent dans cette région.
Depuis toujours la piraterie maritime sévit dans ce périmètre, les Chinois ayant succédé aux *Wako* venus du Japon. Mais depuis les années 1970, la piraterie locale s'est particulièrement développée, venant des Philippines ou de l'Indonésie, etc. Tankers, porte-conteneurs, ferries sont régulièrement rançonnés, voire kidnappés.

II. Malais et Indochinois constituent l'essentiel de la marqueterie des peuples de cette région, visitée par les diasporas chinoises et indiennes.

II.1. Le monde malais est déstabilisé par des rivalités internes bien affirmées.

Les différents peuples malais occupent un vaste espace du Sud de la Thaïlande aux Philippines. Fédération de Malaisie, Singapour, Indonésie, Bruneï, Philippines appartiennent à cet ensemble.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.